

2021-2026
Procès-verbal n° 42a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 31 mars 2026,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: M. Jean-Noël Gex, vice-président

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 70/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (10): Mmes et MM. David Aebischer, Sophie Delaloye, Camille Goy, Harald Kust, Fabienne Menétrey, Simon Murith, Elena-Lavinia Niederhäuser, Nadège Piller, Thierry Pochon et François Yerly-Brault.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Margaret Collaud, Johan Dick, Elisa Nobs, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Philippe Vidmer.

Le vice-président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme et MM. les membres du Conseil communal, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 41^{ème} et dernière séance ordinaire de la législature 2021-2026. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteur·euse·s, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

Je constate que la convocation du 9 mars 2026, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire, conformément au RCG.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour? Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi adopté.

1. Communications du vice-président;
2. Approbation du procès-verbal n° 41 de la séance du Conseil général du 23 février 2026;

3. Achat des parcelles n° 7'019 et 7'696 du cadastre de Fribourg, route de la Prairie 4 – message n° 62;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, directeur des Finances
4. Adhésion à la nouvelle Région culturelle en charge de la politique culturelle régionale – message n° 63;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, directeur de la Culture
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 176 (2016-2021) de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Lise-Marie Graden (PS) et Elias Moussa (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'une reprise par la Ville du silo à malt et du bâtiment A de BlueFACTORY en droit de superficie;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 161 (2021-2026) de Mme et M. Laurent Woeffray (PS) et Lea Wattendorff (Vert·e·s) lui demandant d'examiner au sein de l'administration communale la proportion de personnes germanophones ou disposant de bonnes connaissances en allemand;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 166 (2021-2026) de Mme et M. Benoît Dietrich (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser une liaison de mobilité douce entre la Basse-Ville et le quartier du Schoenberg;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 167 (2021-2026) de Mmes et MM. Margot Chauderna (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Giulia Tognola (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de subventionner des abonnements de paniers de fruits et légumes locaux et durables destinés aux bénéficiaires de prestations complémentaires et de la CarteCulture de Caritas, sur le modèle de l'agriculture contractuelle de proximité;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 168 (2021-2026) de MM. Laurent Woeffray (PS), François Miche (PS) et Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'améliorer la situation des enfants et des jeunes vivant dans la précarité;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 172 (2021-2026) de Mme et M. Grégory Grin (PLR) et Océane Gex (PLR) lui demandant d'étudier la faisabilité d'un programme global visant à accompagner les habitant·e·s face aux pressions du coût de la vie;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 174 (2021-2026) de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s), Hervé Bourrier (PS), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Isabelle Sob (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'inciter la création de coopératives d'habitation respectant une mixité sociale – intergénérationnelle – économique, dans le cadre des PAD de la Ville, en lien avec des partenaires;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 175 (2021-2026) de Mmes et MM. Valentine Mauron (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s), Véronique Grady (PLR) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de (faire) produire des arbres et arbustes d'essences indigènes adaptés à la station et aux changements climatiques;

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 179 (2021-2026) de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Laurent Woeffray (PS), Sophie Delaloye (PS) et Florian Müller (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'acheter des appartements et des immeubles locatifs dans le cadre de la stratégie de la politique foncière active au Conseil communal";
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 184 (2021-2026) de Mme et MM. Laurent Woeffray (PS), Florian Müller (PS) et Marine Jordan (PS) intitulé "Postulat demandant au Conseil communal d'établir un bilan de la politique foncière active de la Ville de Fribourg";
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 193 (2021-2026) de Mmes et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR), Samuel Jordan (PS) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) intitulé "Demande d'étudier la faisabilité de mesures communales en faveur de la santé mentale et du bien-être psychique des habitant·e·s";
16. Schlussbericht des Gemeinderates zum Postulat Nr. 202 (2021-2026) von Frau und Herrn Denise Cardoso de Matos-Berger (SP) und Florian Müller (SP) mit folgendem Titel: "Gleichberechtigter Zugang zu ausserschulischen Aktivitäten der Stadt Freiburg durch ein faires Anmeldeverfahren";
17. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 238 de Mme Fanny Delarze (PS) intitulé: "Une liste publique de la situation d'occupation des locaux mis à disposition par la Ville de Fribourg";
 - n° 239 de Mme Fanny Delarze (PS) intitulé: "Un tournus d'occupation des ateliers mis à disposition par la Ville de Fribourg pour les artistes visuel·le·s";
 - n° 240 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), Marine Jordan (PS), Guy-Noël Jelk (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Alicia Schaller (Vert·e·s), Monica Mendez (Vert·e·s), Elisa Nobs (CG) et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) intitulé: "Etudier de possibles projets de prévention et de lutte contre l'âgisme à Fribourg";
 - n° 241 de MM. Léo Tinguely (PS) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) intitulé: "Equiper la STEP de Fribourg d'une installation de captage de CO₂";
 - n° 242 de Mme et M. Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) et Samuel Jordan (PS) intitulé: "Pour une organisation socialement équitable et inclusive des semaines sportives et des "semaines thématiques" au Cycle d'orientation en ville de Fribourg";
 - n° 243 de Mme et MM. Véronique Grady (PLR), Grégory Grin (PLR), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) et Alexandre Sacerdoti (Le Centre/PVL) intitulé: "Projet-pilote de relogement adapté des aînés pour libérer des grands logements";
 - n° 244 de Mmes et M. Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Nicolas Feyer (Le Centre/PVL) et Margaret Collaud (Le Centre/PVL) intitulé: "Etudier et quantifier l'impact des chantiers sur les commerces de proximité et la vie de quartier";
18. Divers
 - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponse aux questions:
 - n° 413 de M. François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à l'évolution des loyers des locaux commerciaux en ville de Fribourg;

- n° 414 de M. François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à l'intégration de l'économie sociale et solidaire (EES) dans la prochaine stratégie de développement économique;
 - n° 420 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative aux pertes subies par les commerçants du quartier d'Alt à cause des travaux d'installation du chauffage à distance;
 - n° 421 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) relative à la formation à la prise en charge d'enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme dans les lieux d'accueil de la petite enfance;
 - n° 425 de M. Simon Murith (Le Centre/PVL) relative à la vente de cinq immeubles situés au chemin des Kybourg par la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg en septembre 2024;
 - n° 427 de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative à l'éventuelle reprise par la Ville de Fribourg du Neighborhub sur le site de blueFACTORY;
 - Nr. 428 von Frau Bettina Noll (Grüne) bezüglich der Weiterverfolgung des Postulats Nr. 187, in dem der Gemeinderat aufgefordert wird, alternative Verkehrsmittel für den Zugang zum Auquartier und zur Unterstadt während der Bauarbeiten am Klein-Sankt-Johann-Platz zu prüfen;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions;
- G. Allocution (du vice-président) de fin de législature.
-

1. Communications du vice-président

Le vice-président.

- A. Je vous informe que nous siégerons les deux soirs pour permettre ainsi aux conseillers communaux sortants de présenter leur rapport et éventuellement de répondre aux questions. Nous mettrons un terme aux débats de ce soir entre 21.15 et 21.30 heures, afin de pouvoir honorer l'apéritif que le Conseil communal nous offre pour cette fin de législature. Qu'il en soit d'ailleurs remercié.
- B. Je vous remercie de bien vouloir déposer ou annoncer vos objets parlementaires pour la séance de demain soir.
- C. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- D. Conformément à l'article 13 du RCG, vous êtes soumis à l'obligation de signaler vos intérêts privés ou publics. A l'alinéa 2, les membres sont en outre tenus, lorsqu'ils s'expriment en plénum sur un objet en relation avec un tel lien, de rappeler l'existence de celui-ci.
- E. Conformément à l'article 55 du RCG, les temps de parole sont les suivants:
- 5 minutes pour les groupes (il y a 2 messages).
 - 2 minutes pour les interventions personnelles.

- 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions.

2. **Approbation du procès-verbal n° 41 de la séance du Conseil général du 23 février 2026**

Le vice-président. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ce procès-verbal? À l'affirmative, je vous demande de nous indiquer la page du procès-verbal concerné.

La parole n'est pas demandée, ledit procès-verbal est ainsi approuvé avec nos plus sincères remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, ainsi qu'à son équipe.

3. **Achat des parcelles n° 7'019 et 7'696 du cadastre de Fribourg, route de la Prairie 4 – message n° 62**

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 16 mars 2026, la Commission financière a examiné le message n° 62 concernant l'achat des parcelles n° 7'019 et 7'696 du cadastre de Fribourg, à la route de la Prairie 4. La Commission remercie MM. Laurent Dietrich (directeur des Finances), Elias Moussa (directeur de l'Édilité) et Fabien Baechler (chef du Service des finances) pour la présentation du message et les réponses données quant aux interrogations des membres de notre Commission.

Le Conseil communal propose l'achat de ces parcelles, propriété de l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC), pour relocaliser les ateliers artisanaux du site des Neigles (menuiserie, peinture, sanitaires, etc.). Cette libération est nécessaire à l'horizon 2030 pour accueillir de nouveaux projets énergétiques et de traitement des eaux sur le site des Neigles.

L'acquisition présente également un intérêt stratégique, à savoir positionner la Ville comme propriétaire dans le PAD Daillettes, zone d'activités I et l'une des trois zones stratégiques de la commune.

Les principaux points discutés au sein de notre Commission concernent:

- **Coût des travaux:** le montant estimatif des travaux (équivalent au prix d'achat) a suscité des questions. Le Conseil communal a rappelé qu'il s'agit d'estimations préliminaires (+/- 50%) et que l'étude de faisabilité permettra de préciser ce chiffre.
- **Pollution et amiante:** on nous a répondu qu'il y avait une présence avérée, intégrée dans la valorisation du bien et la négociation du prix. Cela ne représente donc pas de risque immédiat tant qu'il n'y a pas d'excavation dans les travaux du bâtiment.
- **Prix d'achat:** il a été estimé à l'interne selon une méthode de la valeur de rendement, et accepté par le vendeur au premier tour alors que d'autres offres avaient été déposées.

- Affectation future: le transfert des ateliers est une première étape; l'affectation définitive reste ouverte. Tout crédit ultérieur sera dès lors soumis au Conseil général.
- Intérêt stratégique: il a été unanimement reconnu par notre Commission vu la rareté des zones d'activités en ville qui renforce effectivement l'opportunité de l'acquisition.

Au final, c'est par 7 voix contre 0 et 3 abstentions que la Commission financière préavise favorablement ce message n° 62.

de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. C'est le 11 mars passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du message n° 62. La séance a eu lieu à la route de la Prairie 4, permettant ainsi aux membres de la Commission de découvrir le bâtiment et l'environnement des parcelles n° 7'019 et 7'696. Je remercie le Secrétariat du Conseil général, la direction de l'Edilité et le propriétaire du bâtiment pour l'organisation de cette séance.

Je remercie également en particulier le représentant du Conseil communal et ceux de l'administration qui se sont mis à notre disposition pour visiter les locaux et répondre à nos questions.

Chacun-e d'entre vous ayant eu tout loisir de prendre connaissance du message et des informations complémentaires que les membres de la Commission ont pu apporter au sein des différents groupes, je ne reviendrai en conséquence pas en détails sur le contenu du message.

Lors de notre séance, nous avons constaté qu'une information manquait concernant le profil du propriétaire actuel. Je me réfère donc aux informations publiques disponibles pour préciser en introduction à ce rapport que l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC) réunit, en tant que membres, l'Etat, l'ensemble des communes du canton et les organisations du monde du travail désignés par les statuts, à savoir la Chambre de commerce et d'industrie, l'Union patronale et les syndicats Syna et Unia.

Cela étant dit, j'en viens à l'objet qui nous est soumis.

Dans les faits, nous sommes face à un double enjeu. D'une part, faciliter le développement de projets sur le site des Neigles en déplaçant une partie des activités. D'autre part, devenir propriétaire d'une parcelle afin de garder ou prendre une influence sur le développement de la zone, en particulier dans le cadre du PAD actuellement en discussion.

La Commission soutient l'idée d'acquérir de nouveaux locaux afin de permettre le développement du site des Neigles. Nous avons toutefois quelques hésitations sur la suite des opérations et les coûts envisagés, sachant que ceux-ci sont indiqués avec une marge d'erreur de +/- 50%.

Accepter une étude de faisabilité ne doit pas être un "chèque en blanc" pour aller jusqu'à la réalisation finale aux coûts envisagés. Bien sûr que le Conseil communal va nous répondre que lors des demandes de crédits futures le Conseil général gardera toute sa liberté de refuser respectivement d'influencer. Nous espérons donc que, le moment venu, les membres de l'Exécutif s'en souviendront et ne feront pas pression sur le Conseil général sous le prétexte qu'en acceptant l'étude en 2026 la machine était inexorablement lancée. Comme chacun le sait, les institutions restent, ce ne sont que les personnes qui changent ...

En page 5 du message, nous avons bien lu que "compte tenu des liens entre chaque unité, il est clairement apparu que la recherche de sites appropriés devait prioritairement se concentrer sur la relocalisation des activités de menuiserie et de peinture."

A ce stade, nous ne sommes pas convaincus que mettre une telle distance géographique entre ces deux unités et le reste des activités présentes sur le site des Neigles soit la bonne ou la meilleure solution pour permettre aux autres projets de se développer. Nous pensons que l'étude de faisabilité doit prendre en compte cette question et ne pas se concentrer uniquement sur les possibilités de réaménagement des locaux.

Le représentant du Conseil communal nous a bien fait comprendre que l'Exécutif ne demandait pas un préavis sur l'opportunité de l'achat de la parcelle. Nous avons toutefois pris la liberté d'en discuter et de nous positionner par un vote permettant de formuler un préavis à l'intention du Conseil général.

La zone des Daillettes est stratégique. Nous pensons que si la Ville y est présente comme propriétaire, elle se donne la possibilité d'être un acteur du développement du PAD actuellement en discussion. Nous soutenons donc le projet d'achat.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi n'a été présentée.

Nous avons donc procédé à deux votes. Tout d'abord concernant l'achat des parcelles formulée à l'article 2. C'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement ce point.

Ensuite nous nous sommes exprimés sur l'engagement d'un montant de CHF 224'000.- pour une étude de faisabilité présentée à l'article 3. C'est également à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement ce point.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal tient en premier lieu à remercier la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures ainsi que la Commission financière pour les questions posées et les échanges qui ont eu lieu. Grand merci aussi aux Services qui ont été impliqués à l'élaboration de ce dossier.

Il convient également de vous dire que le Conseil communal a chargé deux directions pour la préparation de ce message, soit la direction des Finances pour le contexte général et les aspects financiers, dans son rôle de propriétaire et la direction de l'Edilité sur les éléments plus techniques, dans son rôle de maître d'ouvrage et d'utilisateurs. Je laisserai mon collègue E. Moussa intervenir s'il désire apporter des compléments d'information.

1. Description générale

Ce message concerne l'acquisition de deux parcelles dans la zone d'activité des Daillettes dont une avec un bâtiment. Celui-ci a été construit en 1964 par l'usine METAR SA puis a fait l'objet d'agrandissements et de transformations chaque 20 ans environ au gré des besoins et des changements de propriétaires. Le propriétaire actuel est l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC). Le bâtiment a une surface utilisable de 2'850 m² sur trois niveaux et est accolé à un deuxième bâtiment propriété du Centre d'Intégration Socioprofessionnelle.

En termes de polluants et de pollution, différents matériaux ont été identifiés dans le bâtiment, ce qui est peu surprenant considérant la date de construction de celui-ci. Quant au sol, les cinq sondages ont montré qu'il y a la présence de polluants mais le Conseil communal rappelle que, si le site est identifié au registre des sites pollués, il ne nécessite ni surveillance ni assainissement du moment où le terrain n'est pas touché.

2. Utilisation

Pour cet achat, le Conseil communal propose d'y déplacer les ateliers de la Ville aujourd'hui localisés sur le site des Neigles. Il faut préciser que le site des Neigles fait l'objet de réflexions internes par l'intermédiaire d'un comité de pilotage. Toutefois, le manque de place est déjà identifié, notamment pour y développer le programme de valorisation énergétique. Il s'avère que l'opportunité d'acquisition du bâtiment de l'ACPC convient parfaitement à l'utilisation proposée. Les grands volumes permettront d'accueillir les matériaux et les machines, et les espaces de formation d'y placer le personnel et les activités nécessitant moins d'espaces. De plus, la zone d'activité du PAL permet l'implantation de ces secteurs de la Commune.

3. Vision à long terme

L'avantage de l'acquisition de ces parcelles se situe aussi dans un temps long puisqu'un plan d'aménagement de détail (PAD) est en développement et que ces parcelles se trouvent dans la seule zone d'activité de ce type du territoire communal. Vu l'horizon concerné, il est très intéressant pour la Ville de pouvoir participer aux discussions relatives au PAD en tant que propriétaire mais peut aussi établir une vision à plus long cours en termes de capacités économiques. Il faut noter que, sur ce périmètre, sont situés actuellement deux fleurons de notre économie que sont Polytype et Chocolat Villars et qu'il nous est important de les conserver sur site.

4. Aspects financiers

La mise en vente de ces deux parcelles a suscité l'intérêt de nombreuses entités et par conséquent le dépôt de plusieurs offres. L'estimation de la Ville de Fribourg a été faite selon la méthode de la valeur de rendement *discounted cash flow* (DCF) tenant compte des assainissements et de la pollution.

Le prix d'achat proposé au Conseil général est de CHF 5.5 millions et sera attribué au patrimoine administratif de la Commune. Les frais d'acquisition sont de CHF 275'000.- et seront prélevés sur le fonds de politique foncière active (PFA).

Quant au projet de relocalisation, le Conseil communal demande au Conseil général un montant de CHF 224'000.- pour effectuer une étude de faisabilité. Vous aurez pu constater que l'estimation des coûts d'un éventuel projet est de CHF 5.5 millions pour la réalisation et sont encore très approximatifs, mais ce sera justement l'étude de faisabilité qui pourra les préciser.

En conclusion, le Conseil communal vous recommande de saisir cette opportunité et d'accepter ce message.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Notre groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du message n° 62 qui traite de l'achat des parcelles à la route de la Prairie 4 et d'un crédit pour les études de faisabilité.

Nous remercions le Conseil communal pour toutes les informations transmises dans ce document et notamment lors de la séance de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

Cette proposition d'achat en appelle d'autres puisqu'elle permettra de répondre à un besoin qualifié d'urgent de déplacer les artisans du bâtiment n° 82 des Neigles pour libérer des surfaces nécessaires à la production d'énergie renouvelable ainsi qu'aux travaux liés aux traitements des eaux usées prévus à l'horizon 2030.

Dans le message, le Conseil communal rappelle la réponse donnée au postulat n° 158 qui définissait un inventaire des priorités dans la réorganisation du site des Neigles. Le déplacement des ateliers et stockages de l'immeuble n° 82 étaient qualifiés de priorité n° 1. Nous regrettons néanmoins que le Conseil communal n'ait pas à ce jour une vue d'ensemble complète de la réorganisation de ce site, notamment dans la relocalisation de la déchetterie afin d'y améliorer son accessibilité à tout un chacun. La récente mise en place de la déchetterie mobile est toutefois réjouissante.

Qui dit vente de parcelles dit prix. Notre groupe a été surpris par le montant élevé de la transaction d'achat proposé par le vendeur, qui en soit est également presque une autorité publique, comparativement à d'autres parcelles réalisées dans cette zone. Le message parle de vétusté du bâtiment avec notamment la présence d'amiante et de plomb dans certains éléments de construction. Cela engendrera, s'ils sont avalisés par notre Conseil, des travaux d'assainissement et de transformation très importants puisqu'aux mêmes coûts que l'achat des parcelles.

Néanmoins, notre groupe a approuvé le message avec 3 abstentions. Il estime que dans le cadre de sa politique foncière active, la Commune de Fribourg se doit d'acquérir cette surface de valeur qui se situe dans une zone industrielle très intéressante, au milieu d'entreprises d'envergure que sont Chocolat Villars et Polytype. Il insiste toutefois sur le fait de ne négliger aucune piste de réflexion dans la valorisation de ces parcelles dans le futur puisque notre Ville est toujours en quête de nouvelles implantations d'entreprises sur son territoire. Cet achat ne doit pas forcer la main de notre assemblée pour les travaux futurs d'assainissement. La temporalité de l'approbation du PAD n'étant pas connue et dans l'urgence de déplacer nos ateliers, ce message répond donc à une réelle opportunité et à un besoin de notre Ville.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s devrait soutenir à l'unanimité l'achat des deux parcelles proposé ce soir par le Conseil communal, ainsi que le montant destiné aux études de faisabilité. Nous reconnaissons évidemment les problèmes de place qui se posent aux Neigles et cet achat doit permettre d'y répondre partiellement.

Nous avons tout de même été surpris par certaines formulations du message: les contraintes du site des Neigles ne permettent "pas forcément" un agrandissement du bâtiment. "Pas forcément", cela signifie-t-il qu'il serait possible mais que cette variante n'a pas été étudiée jusqu'au bout? Des études permettront "certainement" de réfléchir à une organisation des locaux pour répondre aux besoins de la menuiserie. "Certainement", cela signifie-t-il que la raison pour laquelle ces locaux vont peut-être être achetés pourrait ne pas se concrétiser? Nous imaginons que les contraintes temporelles liées à cet achat sont à l'origine de ces incertitudes qui subsistent, mais si des éclaircissements pouvaient être apportés, cela serait apprécié.

Bien que nous ne votions pas ce soir sur le budget pour les travaux à réaliser, les informations à ce sujet nous paraissent également très maigres. Quels sont les travaux prévus? S'agit-il uniquement d'aménagements afin de rendre les locaux utilisables, ou des travaux lourds comme la rénovation de la toiture sont-ils nécessaires? Est-il prévu de remplacer la chaudière à mazout ou au moins de l'équiper d'un système d'optimisation? Certes, les études de faisabilité

permettront de clarifier ces aspects, mais ce montant de CHF 5.5 millions doit bien correspondre à quelque chose.

Malgré ces quelques éléments qui nécessiteraient d'être clarifiés, comme dit en introduction, le groupe des Vert·e·s devrait soutenir à l'unanimité ce message.

Rapport du groupe libéral-radical

Grady Véronique (PLR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le message n° 62 concernant l'achat de deux parcelles et les études de faisabilité.

Nous remercions le Conseil communal, en particulier M. le Conseiller communal Laurent Dietrich et ses Services pour la qualité du document fourni.

Ce soir, derrière l'achat de deux parcelles, c'est en réalité un choix stratégique qui nous est soumis. En effet, ce message touche plus largement au positionnement du site des Neigles et à la manière dont la Ville entend accompagner son renforcement comme futur pôle énergétique communal. Dans cette perspective, la libération du bâtiment n° 82 doit permettre le développement des projets prévus en lien avec la STEP, le traitement des eaux et la production d'énergie. Sous cet angle, l'achat proposé répond donc à une nécessité réelle et ne relève pas d'une acquisition de confort.

Le groupe libéral-radical relève également que le bâtiment situé à la route de la Prairie paraît, dans son ensemble, adapté au besoin de relocalisation d'une partie des artisans communaux. Les surfaces disponibles sont importantes et les espaces modulables. Cette opération présente aussi un intérêt foncier évident pour la Ville dans un secteur stratégique appelé à évoluer. Il ne s'agit donc pas seulement de déplacer des activités, mais aussi de saisir une bonne opportunité.

Cela dit, notre soutien ne va pas sans réserves. La première est d'ordre financier et cela n'étonnera personne dans ce plénum. Nous votons aujourd'hui sur l'achat de la parcelle et sur le crédit d'étude de faisabilité. Mais le message annonce déjà des travaux estimés à CHF 5.5 millions avec une marge de +/- 50%. Une telle marge est considérable, et son ampleur interpelle. Le risque de surcoûts existe donc bel et bien. Le groupe libéral-radical y sera particulièrement attentif lorsque le Conseil général sera saisi du message sur la transformation et la rénovation du bâtiment.

Nous rappelons également que le bâtiment est vétuste, qu'il est aujourd'hui chauffé au mazout, que la parcelle figure au cadastre des sites pollués et qu'un premier rapport a identifié la présence d'amiante et de plomb dans certains éléments de construction. Ces éléments ne doivent pas être minimisés. Ils exigent, pour la suite, un projet rigoureux et dimensionné avec sobriété, d'autant plus que les parcelles se trouvent dans le périmètre du PAD Daillettes, dont le développement reste, à ce stade, évolutif.

Enfin, il faut être clair sur la portée de ce message. Il répond à une priorité précise: libérer, à court terme, les surfaces nécessaires au développement des infrastructures prévues sur le site des Neigles. En revanche, il ne règle pas, à ce stade, la question distincte du déplacement de la déchetterie. Or, cette question demeure entière, et le Conseil communal reconnaît lui-même que son emplacement actuel n'est plus adapté à long terme. Il faut donc voir cet achat pour ce qu'il est: une étape utile, mais une étape seulement.

En conclusion, une majorité du groupe libéral-radical soutiendra le message n° 62.

Rapport du groupe Centre Gauche

Jordan Simon (CG).

L'achat de ces parcelles est une opportunité qui ne se reproduira certainement pas. Pour un prix équivalent, cet achat semble beaucoup plus intelligent et utile que celui du dépôt de Vuille accepté l'an dernier.

Aujourd'hui, nous avons besoin en urgence de libérer de l'espace aux Neigles dans ce méandre de la Sarine afin de développer un pôle énergétique ainsi que d'y implanter une installation pour une meilleure dépollution des eaux usées.

Néanmoins, le groupe CG s'interroge sur le coût estimé pour la transformation et la rénovation de ce bâtiment qui pourrait dépasser celui de son achat, alors que ces ateliers ont fonctionné pour des activités de formation des apprentis jusqu'à fin 2025. Le groupe CG sera très attentif au prochain message sur cet objet et suggère de se limiter aux aménagements strictement indispensables à sa remise aux normes.

L'accès au bâtiment, la circulation, la mobilité, et le parcage dans ce secteur doivent être revus. La route de la Prairie étroite ne permettant pas le croisement, son débouché sur la route de Beaumont doit être aménagé. La circulation engendrée par les services communaux doit être étudiée afin d'en limiter les impacts négatifs. Il faut également examiner comment la quinzaine de places de parc disponibles seront maintenues. Le groupe CG attend avec impatience l'approbation du plan d'aménagement de détail.

Si l'idée d'éventuelles opportunités que le site pourrait offrir pour accueillir une grande entreprise et ainsi générer des recettes fiscales pour la Commune de Fribourg peut paraître séduisante, elle semble assez peu réaliste, du moins à moyen terme. En effet, elle exigerait non seulement de démolir le bâtiment, mais aussi de relocaliser les services communaux en dehors de la Commune de Fribourg, avec de nouveaux investissements et coûts importants.

Malgré l'urgence de la relocalisation, comme annoncé dans le début du message, celle-ci ne se fera tout de même pas avant quatre ans.

Avec ces remarques et pour terminer, le groupe Centre-Gauche accepte ce message.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste n'a pas eu besoin de discuter longtemps pour se convaincre de l'opportunité d'acheter les parcelles n° 7'019 et 7'696 du cadastre de Fribourg. L'acquisition des parcelles concernées s'inscrit dans une vision stratégique à moyen et long terme pour la Ville de Fribourg en lien avec le développement du site des Neigles et la politique foncière active de la Commune.

Premièrement, ces parcelles représentent une opportunité rare. Les terrains disponibles permettant de relocaliser les activités communales sont limités, la Ville de Fribourg ne compte que deux zones d'activités. Le bâtiment existant offre des surfaces importantes, modulables et immédiatement exploitables, adaptées aux besoins des services techniques permettant ainsi de libérer de l'espace sur le site des Neigles.

Deuxièmement, cette libération est essentielle pour soutenir le développement du pôle énergétique des Neigles qui est un projet structurant pour la Commune à l'horizon 2030. Le déplacement de certaines activités non directement liées à la STEP est cohérent et permet une optimisation fonctionnelle du site.

Troisièmement, l'achat présente un intérêt stratégique dans le cadre du développement du PAD du site. En devenant propriétaire dans ce périmètre, la Ville se positionne comme acteur clé du développement futur de la zone, renforçant sa capacité à orienter les projets économiques et urbanistiques. Par ailleurs, le projet reste flexible. L'acquisition n'engage pas immédiatement les travaux lourds mais permet dans un premier temps de lancer une étude de faisabilité. Cette approche progressive limite les risques et laisse ouvertes plusieurs options. De plus, maintenir des ateliers internes constitue un choix économiquement pertinent et opérationnel garantissant réactivité et maîtrise des coûts pour l'entretien des infrastructures communales.

Le prix d'achat d'environ CHF 5.5 millions peut paraître élevé mais il correspond à un bien rare en zone d'activités avec un bâtiment existant exploitable, il évite ainsi les coûts et les délais d'une construction neuve. Cet achat s'inscrit dans une logique d'investissement à long terme en sécurisant du foncier dans un périmètre stratégique appelé à se développer. La valeur du bien pourrait évoluer positivement limitant le risque financier. De plus, il permet de répondre rapidement aux besoins des services communaux sans recourir à des solutions provisoires coûteuses.

L'achat des parcelles apparaît comme une décision pragmatique et stratégique, combinant réponses à des besoins immédiats, anticipation du développement futur de la Ville et maîtrise du foncier. Il s'agit d'une opportunité à saisir, tout en conservant une marge de manœuvre grâce aux étapes ultérieures d'études et de décisions.

Le groupe socialiste soutiendra unanimement ce message et vous recommande d'en faire de même.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dick Johan (UDC). Le groupe UDC a étudié avec attention le message n° 62 concernant l'achat des parcelles n° 7'019 et 7'696.

Dans ce contexte, notre groupe considère que cette opération présente plusieurs avantages stratégiques pour la Ville de Fribourg. En effet, l'acquisition de ces parcelles permettrait de libérer de l'espace sur le site des Neigles, aujourd'hui fortement sollicité, en y réorganisant certaines activités.

Le possible transfert des ateliers de menuiserie, de peinture ainsi que de serrurerie vers ce nouveau site apparaît comme une solution cohérente et pragmatique. Elle offrirait des conditions de travail adaptées, tout en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes.

Par ailleurs, la localisation de ces parcelles au sein d'une zone industrielle constitue un avantage non négligeable. Elle favorise des synergies économiques et s'inscrit dans une logique de développement rationnel des activités communales.

Au vu de ces éléments, le groupe UDC soutient cet achat qu'il considère comme pertinent tant du point de vue organisationnel qu'économique.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Au nom du Conseil communal, j'aimerais tout d'abord remercier tous les représentants des groupes, respectivement tous les groupes pour le soutien exprimé dans les différentes prises de parole et dire que les questions pertinentes évoquées sont également partagées par le Conseil communal. C'est la raison pour laquelle un montant est sollicité pour l'étude de faisabilité et que le cahier de charge de cette dernière n'est pas encore défini. Lors de la prochaine étape, le cas échéant, le Conseil communal le validera, ce qui

déterminera aussi l'étendue de l'intervention à prévoir, respectivement à poursuivre en termes de développement du projet, en fonction bien évidemment du cadre financier général.

J'aborde encore un élément par rapport à la citation du message concernant l'agrandissement ou non du bâtiment n° 82 au niveau du site des Neigles. Il faut peut-être lire cet élément-là dans son intégralité, si j'ose dire. En effet, le Conseil communal rend attentif au fait qu'il y a des contraintes d'ordre patrimonial avant tout également sur le site des Neigles. La Commission des biens culturels cantonale s'est intéressée au site, et c'est l'élément qui nous fait émettre certaines réserves, par prudence. Aujourd'hui, on n'a pas la garantie que tout le programme puisse se faire aussi rapidement qu'imaginé initialement, respectivement souhaité d'un point de vue du développement de ce nouveau pôle énergétique, puisque l'on doit également répondre à des attentes et à des demandes de la part de la Commission des biens culturels cantonale. C'est donc cet élément-là que je me permets encore de préciser. Sinon, je n'ai pas d'autres éléments à apporter.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 62.

Article 1

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 68 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le règlement d'utilisation du fonds de politique foncière active de la Ville de Fribourg du 13 septembre 2021 (RSVF 430.1);
- le message du Conseil communal n° 62 du 9 février 2026;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

arrête:

Article premier

Le Conseil général décide l'achat des parcelles n^{os} 7'019 et 7'696 du cadastre de la Commune de Fribourg.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'opération immobilière suivante:

"Achat des parcelles n^{os} 7'019 et 7'696 de la Commune de Fribourg, propriétés de l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC), au prix de CHF 5'500'000.-, qui sera financé par un emprunt et les frais liés à l'acquisition qui seront prélevés sur le fonds PFA".

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 224'000.- pour l'étude de faisabilité en vue de l'assainissement et la rénovation du bâtiment.

Article 4

La présente décision est sujette à référendum, conformément aux articles 52 de la loi sur les communes (LCo), 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg.

Fribourg, le 31 mars 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente

Camille GOY

Le secrétaire de Ville adjoint

Mathieu MARIDOR"

Ont voté Oui: 68 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

4. Adhésion à la nouvelle Région culturelle en charge de la politique culturelle régionale – message n° 63

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Lors de la séance du 16 mars 2026, notre Commission a examiné le message n° 63, présenté par M. Laurent Dietrich, vice-syndic et directeur des Finances et de la Culture. La Commission le remercie pour sa présentation.

M. L. Dietrich a rappelé, en préambule, que ce message n'entraîne aucune conséquence financière pour la Ville, raison pour laquelle le Conseil communal n'avait pas initialement prévu de saisir la Commission financière.

Ce message intervient dans le cadre de la dissolution de l'Agglomération de Fribourg, consécutive à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les agglomérations du 1^{er} janvier 2021, et de la nécessité de trouver une structure de substitution pour la promotion culturelle régionale.

En préambule, notre Commission salue la réalisation de l'association Arcia, qui lève les incertitudes qui pesaient sur la culture régionale à la suite de la dissolution de l'Agglo.

En ce qui concerne le modèle de financement, vous l'aurez lu, il repose sur un socle de base obligatoire et trois modules supplémentaires facultatifs:

- Socle de base: CHF 5.-/habitant pour soutien administratif aux sociétés culturelles locales.
- Module 1 – Promotion des activités culturelles: CHF 30.-/habitant.
- Module 2 – Promotion avancée des activités culturelles: CHF 25.-/habitant.
- Module 3 – Soutien aux infrastructures culturelles: CHF 10.-/habitant.

Les communes qui souscrivent à la totalité des modules bénéficient d'un rabais de CHF 2.50/habitant, ceci pour maintenir la neutralité financière par rapport à la situation actuelle.

La Commission a pris acte que l'adhésion à Arcia n'entraîne aucune conséquence financière pour la Ville de Fribourg par rapport à la situation actuelle. La contribution totale de la Ville, qui souscrit à l'intégralité des modules supplémentaires, demeure fixée à CHF 67.50/habitant, soit

environ CHF 2.6 millions par année. Ce montant correspond exactement aux contributions versées jusqu'alors à Coriolis Infrastructures et à l'Agglomération, le rabais de CHF 2.50/habitant étant prévu pour les communes qui souscrivent à tous les modules et qui permet de maintenir ce même niveau.

La Commission a relevé une légère différence apparente entre les chiffres budgétaires 2024 et 2027 présentés dans le message (de l'ordre de CHF 200'000), que M. L. Dietrich a expliquée comme une simple fluctuation liée à l'évolution du nombre d'habitants et non à une modification du taux par habitant. Il a été précisé que le montant indicatif de CHF 2'625'000.- figurant dans le message ne doit pas être interprété comme un montant fixe, mais bien comme une projection indicative.

La Commission a également pris note des points financiers positifs suivants:

- La charge de l'entretien et de la maintenance du bâtiment Équilibre reste assumée par la Région culturelle.
- Le soutien du Casino Barrière est maintenu. C'est un élément qui a été jugé essentiel au financement de la Fondation Équilibre-Nuithonie, même si ce montant a été diminué par rapport aux montants versés antérieurement.

La Commission a pris également connaissance des aspects de gouvernance. La Ville de Fribourg, qui finance 50% du budget d'Arcia, disposera de 30 voix sur 156 à l'Assemblée des délégués, soit 19% des voix. Cette disproportion entre contribution financière et poids politique a été relevée, notamment par l'un des membres de notre Commission.

M. L. Dietrich a tempéré ces préoccupations en soulignant que la ville-centre dispose d'un poids implicite renforcé, notamment grâce aux compétences de son Service de la culture, sans équivalent dans les communes voisines. Il a également rappelé que le modèle de gouvernance adopté est proche de celui de Coriolis Infrastructures, qui a fonctionné de manière satisfaisante depuis dix ans.

La Commission financière considère que l'adhésion à Arcia constitue une évolution naturelle et nécessaire du soutien à la culture régionale, dans le contexte de la dissolution de l'Agglomération de Fribourg. Elle relève que ce projet a su fédérer 22 communes autour d'un modèle cohérent et financièrement neutre pour la Ville de Fribourg.

Elle souligne la qualité du travail accompli par le comité de pilotage pour préserver l'ensemble des acquis culturels régionaux, maintenir les contributions actuelles, et attirer de nouvelles communes membres. Elle note avec satisfaction que la Fondation Équilibre-Nuithonie continuera de bénéficier d'un soutien régional pérenne.

C'est finalement par 9 voix contre 0 et 1 abstention que la Commission financière préavise favorablement le message n° 63.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Le Conseil communal, comme de coutume, tient tout d'abord à remercier la Commission culturelle et la Commission financière pour les questions posées et les échanges de fond. Grand merci aussi au Service de la culture pour le suivi de la transformation de la politique culturelle cantonale et régionale depuis cinq ans.

1. Rappel du contexte

Depuis cinq ans, les principes, l'organisation et le financement de la culture sont en transformation à la suite de la révision de la loi sur les agglomérations (LAgg), de la loi sur

l'encouragement des activités culturelles (LEAC) et de la loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE). Dans ce nouveau contexte, la Ville de Fribourg est appelée à se positionner sur sa participation à la nouvelle région culturelle Arcia par l'acceptation ou non de ses statuts, aucune modification de contenu ne pouvant être faite.

La nouvelle LEAC institutionnalise la possibilité de créer des régions autour d'une commune-centre de manière non contraignante. L'Etat soutiendra financièrement la création en tant que telle mais aussi les dispositifs de la Région culturelle qui ont une vocation cantonale.

La Ville de Fribourg participe depuis environ deux ans au Copil visant à instaurer la nouvelle région dont les résultats sont présentés aujourd'hui.

Le résultat de cette transformation est très positif de manière générale:

- nouveaux principes culturels (LEAC);
- reconnaissance du cycle de vie de l'artiste (LEAC);
- coordination de la stratégie au niveau cantonal (LEAC);
- guichet coordonné pour le dépôt de demandes de soutien (LEAC);
- rôle accru des communes-centre (LEAC);
- augmentation progressive du soutien de l'Etat d'environ CHF 16.-/habitant aujourd'hui à CHF 30.-/habitant à l'horizon 2035 (LEAC);
- rassemblement de 22 communes dans la nouvelle région (Arcia);
- augmentation des moyens financiers (Arcia);
- reprise des tâches de l'Agglomération de Fribourg (Arcia).

2. Conséquences pour notre commune

Aspects culturels – La Ville de Fribourg garde son indépendance pour sa politique culturelle locale et les dispositifs qu'elle met en place. Pour certains d'entre eux, elle pourra proposer à la Région d'y participer. De plus, elle participera à la mise en place d'une stratégie culturelle cantonale grâce à son statut de ville-centre, de même que ses institutions et artistes pourront prétendre au soutien cantonal et régional selon les critères qui sont encore à définir par l'Etat et la Région.

Aspects financiers – L'adhésion à la Région culturelle n'a pas de conséquences financières pour la Commune par rapport à la situation actuelle. La Ville versera à l'avenir les montants dédiés à Coriolis Infrastructures et à l'Agglomération à la Région culturelle Arcia, à savoir CHF 67.50/habitant ou environ CHF 2.6 millions par année. Elle garde la maîtrise complète sur ses propres dispositifs de soutien dans son budget annuel. Enfin, la Région culturelle continuera d'assurer le financement de l'entretien et de la maintenance du bâtiment Equilibre dont la Ville est propriétaire. A noter que le soutien du Casino Barrière est conservé.

Aspects de gouvernance – La Région culturelle étant une association de communes et ses membres étant plus nombreux, le poids de la Ville s'est un peu dilué au sein du futur comité et encore, pas forcément en termes réels d'influence. C'est toutefois une conséquence du caractère non obligatoire de participer à la Région culturelle et de l'intérêt d'avoir un grand nombre de communes. Concernant le nombre de membres, Arcia reprend le modèle de Coriolis Infrastructures, à savoir que toutes les communes payant le montant maximum se voient attribuer un siège sur les 9 à 11 membres, les autres étant répartis entre les autres communes. Ce système a très bien fonctionné jusqu'à maintenant, le poids effectif de la Ville de Fribourg de par ses compétences et ses infrastructures étant très fort. Ensuite, selon la LEAC, la commune-centre tient un rôle prépondérant, Arcia étant obligé d'avoir une commune-centre, rôle qui ne peut être joué que par Fribourg. Par rapport à l'Agglomération, c'est une chance d'avoir une association propre, uniquement dédiée à la culture. En effet, la culture était moins

prépondérante que les domaines, par exemple, de l'aménagement ou de la mobilité au sein du comité d'agglomération.

Pour terminer, il faut noter le préavis favorable de la Commission culturelle qui souligne l'importance de maintenir ou d'augmenter les budgets de la Région culturelle et souhaite que d'autres communes rejoignent cette nouvelle association, notamment du côté alémanique.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). La création de la nouvelle Région culturelle est une avancée majeure. C'est un signal fort en faveur de toute la culture régionale, amateur comme professionnelle. Avec ce projet innovant, nous passons à une nouvelle étape: une vision commune, plus solidaire, plus ambitieuse, plus durable. Une politique culturelle pensée à l'échelle de la Sarine élargie, ancrée dans les réalités d'aujourd'hui. Et surtout, une reconnaissance claire: la culture, dans toute la diversité de ses expressions, est essentielle. Elle crée du lien et renforce l'attractivité de notre région.

C'est aussi une deuxième excellente nouvelle pour la culture fribourgeoise en général, après la récente révision des lois cantonales en la matière. Le message politique apparaît clair, limpide: la culture compte, et nous voulons lui donner les moyens de se développer.

Dans un contexte pourtant difficile, marqué par les inquiétudes légitimes des acteurs culturels face à la disparition de l'Agglomération et de Coriolis, l'équipe de la Préfecture de la Sarine, sous l'impulsion de Lise-Marie Graden, a su trouver des solutions: coordonner, construire, convaincre les communes malgré les difficultés financières auxquelles nombre d'entre elles sont confrontées, augmentation constante des charges liées oblige. Le résultat est là: un modèle crédible, solide, et tourné vers l'avenir.

Le système de paliers et modules est une vraie force. Il permet souplesse et participation. Il respecte les réalités financières des communes. Il ouvre la porte à une adhésion progressive, tout en garantissant la stabilité du financement. Autre point essentiel: l'élargissement. Davantage de communes rejoignent aujourd'hui la dynamique régionale, 12 communes en plus. Cela renforce fortement la légitimité du projet et permet une meilleure mutualisation des ressources. Tout le monde y gagne.

Le projet met aussi l'accent sur la participation et l'accès à la culture, et c'est fondamental. Aller vers des publics qui ne sont pas toujours touchés par les offres culturelles traditionnelles. Ouvrir. Inclure. Démocratiser la culture. Le groupe socialiste soutient pleinement cette orientation mais nous voulons aussi être clairs sur un point. La place accordée à la Fondation Équilibre-Nuithonie peut paraître disproportionnée, même si son travail est reconnu et de grande qualité. A ce titre, il est essentiel de:

- maintenir un équilibre entre les grandes institutions et les formes culturelles non institutionnalisées, souvent moins visibles mais tout aussi essentielles;
- éviter toute opposition entre "art majeur" et "art mineur";
- mieux soutenir celles et ceux qui font vivre et vibrer la culture au quotidien, souvent dans l'ombre. La richesse culturelle de notre région repose aussi sur elles et eux, et elle doit être davantage reflétée à l'avenir.

Pour la Ville de Fribourg, qui joue un rôle central en matière culturelle, ce projet est une opportunité rare. Il permet un partage plus équitable des coûts à l'échelle régionale et une reconnaissance renforcée de nos charges de ville-centre, et surtout des dépenses globalement stables, dans un cadre renforcé. Dans ces conditions, le choix nous apparaît évident. Notre groupe soutiendra avec conviction l'adhésion de la Ville à cette nouvelle Région culturelle.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de ce message n° 63 concernant l'adhésion de la Ville de Fribourg à la nouvelle Région culturelle Arcia. Nous remercions le Conseil communal ainsi que les services concernés pour la qualité des documents transmis et les échanges menés.

Mesdames et Messieurs, ce projet s'inscrit dans une évolution législative qui met fin au rôle culturel de l'Agglomération de Fribourg et introduit une nouvelle organisation à l'échelle régionale. L'objectif est connu: améliorer la coordination entre communes et canton, et renforcer le soutien à la culture.

Concrètement, comme cela a déjà été mentionné, Arcia regroupera 22 communes et permettra notamment un meilleur accès aux subventions cantonales ainsi qu'une coordination accrue des politiques culturelles.

Pour la Ville de Fribourg, certains éléments sont positifs. L'autonomie communale est maintenue, et certaines charges pourraient être mieux réparties à l'échelle régionale. L'accès aux financements pourrait également être facilité pour nos institutions culturelles.

Cependant, plusieurs points importants doivent être soulignés.

D'abord, la question financière. Une hausse de plus de 8% est prévue entre 2024 et 2027, soit plus de CHF 200'000.- supplémentaires à charge du contribuable. Dans le contexte financier actuel tendu de notre commune, cette évolution n'est pas anodine et devra être clairement justifiée dans le cadre du budget 2027.

Ensuite, la gouvernance. Avec 22 communes, et cela a été déjà dit ici, l'influence de la Ville de Fribourg sera mécaniquement diluée. Nous parlons ici d'une commune qui assumera environ 50% du financement pour seulement 19% des voix. Cette disparité est importante et pose une question de légitimité politique.

Par ailleurs, le modèle proposé reste quand même complexe. Plusieurs éléments importants, notamment la répartition des compétences et certains critères de financement, manquent encore de clarté. Cela rend difficile une évaluation complète du dispositif. Dans ce sens, nous regrettons l'absence de mécanisme d'évaluation. Un projet de cette ampleur devrait prévoir une clause d'évaluation à trois ans, par exemple, pour voir si le mécanisme fonctionne et savoir si la Ville arrive à s'en sortir.

Enfin, la méthode interpelle. Le Conseil général est appelé à se prononcer sans possibilité d'amendement, ce qui limite fortement notre marge de manœuvre politique.

Aussi, il faut rappeler que ce projet ne modifie pas fondamentalement l'organisation actuelle, mais il engage la Ville dans une logique accrue de mutualisation. Sur le principe, le groupe libéral-radical n'est pas opposé à cette évolution. Toutefois, cette mutualisation doit s'accompagner d'une maîtrise claire des coûts et d'une gouvernance lisible. Oui à la mutualisation mais non à une gestion financière non maîtrisée. Or, aujourd'hui, ces garanties ne nous semblent pas entièrement réunies.

Mesdames et Messieurs, la Ville de Fribourg est la capitale cantonale et un acteur culturel majeur. Elle doit pouvoir continuer à assumer ce rôle tout en gardant la maîtrise de ses engagements financiers. Dans la situation actuelle de nos finances communales, chaque dépense compte, chaque investissement doit être validé ou non avec la plus grande attention, chaque mécanisme doit être rigoureusement évalué.

Le groupe libéral-radical n'est pas opposé au principe d'une meilleure coordination régionale. Mais celle-ci doit s'accompagner de garanties claires: une gouvernance équilibrée, une transparence des mécanismes et une maîtrise des coûts. À ce stade, ces conditions ne sont pas complètement remplies à notre sens.

Dans ce contexte, et au vu des incertitudes relevées, le groupe libéral-radical a décidé de laisser la liberté de vote.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Zainal Chloé (Vert·e·s). Je prends la parole au nom du groupe des Vert·e·s. Je précise également être membre d'associations actives dans le domaine culturel, Design Fribourg et In Situ, ce qui m'a permis d'observer de près les réalités du terrain sur lequel ce projet s'appuie.

Notre groupe souhaite d'abord saluer le travail mené. Mettre autour de la table des collectivités aux réalités très différentes, avec des attentes parfois divergentes, et parvenir à une proposition structurée, ce n'était pas gagné d'avance, et c'est un effort qui mérite d'être reconnu.

Il faut aussi rappeler pourquoi ce projet est nécessaire. Avec la disparition de l'Agglomération, une partie du financement culturel régional s'est retrouvée sans cadre stable. Pour de nombreuses structures, c'est une rupture concrète qui se serait profilée. Cette association permet précisément de l'éviter et elle s'inscrit dans le sillage de la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) qui renforce la coopération intercommunale en matière culturelle. Le message n° 63 donne corps à ce que le Canton a formellement reconnu: la nécessité d'un soutien culturel renforcé et mieux coordonné.

Sur le fond, la Ville était déjà fortement engagée financièrement, à un niveau comparable à celui prévu aujourd'hui. Ce projet ne change donc pas fondamentalement l'effort, mais la manière dont il est organisé. L'offre culturelle est fortement concentrée en ville, mais elle est fréquentée bien au-delà de nos frontières communales. Il est ainsi cohérent et équitable que son financement soit mieux réparti.

Notre soutien s'accompagne toutefois de trois points d'attention.

D'abord, la question financière. La clé de répartition est posée aujourd'hui, mais elle devra être suivie dans le temps. La Ville reste l'actrice centrale du dispositif. Il faudra veiller à ce que cette contribution importante reste proportionnée et évolue de manière équilibrée avec celle des autres communes.

Ensuite, certains mécanismes financiers existants appellent encore à être clarifiés. Je pensais aux contributions liées au Casino de Fribourg, mais j'apprends aujourd'hui que cette contribution sera maintenue et je m'en réjouis. Cela ne fait donc plus que deux points d'attention.

Enfin, et c'est notre point le plus important. Il y a un mois, la Journée de la culture posait une question directe: quand le financement se fragilise, qui survit et comment? La culture n'est pas

qu'une offre de loisirs. C'est un espace de rencontre, de lien, de cohésion sociale. Et cet espace, ce sont souvent les petites structures, les projets émergents, les initiatives indépendantes qui le font vivre au quotidien. Si ce dispositif concentre ses effets sur les institutions déjà établies, c'est précisément ce tissu-là que l'on fragilise. Monsieur le vice-syndic, vous l'avez mentionné, les critères ne sont pas encore établis. C'est pourquoi nous demandons donc des critères lisibles, des démarches accessibles, et une attention réelle à celles et ceux qui font vivre la culture au quotidien, souvent avec peu de moyens et beaucoup d'engagement.

Ce message apporte une base solide, mais ces questions devront continuer à être suivies, et notre groupe y sera attentif.

Pour ces raisons, le groupe des Vert·e·s soutiendra ce message à l'unanimité.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance avec beaucoup d'attention du message n° 63 concernant l'adhésion à la nouvelle Région culturelle. D'emblée, je peux vous indiquer que notre groupe soutiendra ce message. Nous souhaitons remercier chaleureusement le directeur, le chef du Service de la culture ainsi que la Préfecture de la Sarine pour la qualité du document présenté, sa clarté et l'ampleur du travail accompli.

Nous saluons la création d'un organe unique appelé à reprendre les missions aujourd'hui assumées par l'Agglomération et Coriolis Infrastructures. Cette simplification va clairement dans le sens d'une meilleure lisibilité et d'une gouvernance culturelle plus efficace.

En tant que capitale cantonale, la Ville de Fribourg a un rôle central à jouer dans la politique culturelle. Il est donc pertinent que cette responsabilité s'inscrive dans une dynamique régionale cohérente.

Nous considérons également judicieux que la participation financière par habitant soit fixée dans un règlement d'organisation plutôt que dans les statuts. Cela permettra davantage de flexibilité et une adaptation plus aisée dans le temps.

Le système d'adhésion modulable nous paraît particulièrement pertinent. Il permet à chaque commune de s'engager selon ses moyens et sa réalité, ce qui favorise une adhésion large. Une approche plus rigide aurait sans doute freiné cette dynamique.

La structuration en modules est également convaincante. Le module 1 met l'accent sur l'accès à la culture et sa promotion. Le module 2 renforce l'attention portée aux publics précaires et aux acteurs culturels plus fragiles. Enfin, le module 3 se concentre sur les infrastructures. Cette progression de l'accès à l'inclusion, puis aux équipements est cohérente.

Nous saluons aussi la bonne articulation du projet avec la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), qui permettra de l'inscrire dans un cadre cantonal harmonisé.

Un point a toutefois retenu notre attention: à la page 26, il est indiqué que les montants prévus sont nécessaires pour garantir le maintien des acquis. Nous comprenons cette prudence, mais nous souhaitons exprimer une ambition plus large. Il ne s'agit pas seulement de préserver l'existant, mais bien d'aller plus loin. Nous sommes convaincus que les moyens supplémentaires prévus dans la LEAC permettront de franchir ce cap.

La structure proposée pour Arcia, avec ses six organes, nous paraît globalement bien conçue. Nous soutenons en particulier la création d'une Commission culturelle indépendante, garante d'une évaluation rigoureuse des projets.

Nous souhaitons néanmoins formuler une remarque concernant la composition de cette Commission. Il est indiqué que ses membres devraient "idéalement" avoir un intérêt solide pour la culture et les connaissances appropriées. À nos yeux, cela ne relève pas de l'idéal, mais constitue un prérequis indispensable.

Dans le même esprit, il conviendra de veiller à garantir une véritable expertise culturelle au sein de cet organe, même si des compétences complémentaires en économie, en droit ou en tourisme peuvent bien entendu enrichir les réflexions.

Ce projet répond donc pleinement aux intérêts de la Ville de Fribourg tout en proposant une approche régionale intégrative. Il est légitime que la Ville joue un rôle moteur, mais il est tout aussi juste que la région participe à cet effort, puisqu'elle en bénéficie aussi directement.

Nous sommes également favorables à ce que la Ville conserve son propre Service de la culture, élément essentiel pour maintenir une politique culturelle forte à l'échelle communale.

Enfin, nous nous réjouissons que ce message reconnaisse pleinement le rôle fondamental de la culture, à la fois comme vecteur de cohésion sociale et comme moteur économique. Investir dans la culture, c'est investir dans le vivre ensemble, mais aussi dans des emplois trop souvent qualifiés, à tort, de non essentiels. Les crises récentes ont pourtant montré combien ces activités sont indispensables.

Le développement d'une véritable politique culturelle régionale est une ambition que nous partageons pleinement. Avec cette nouvelle organisation, nous avons aujourd'hui l'opportunité de le concrétiser.

Rapport du groupe Centre Gauche

Page Maurice (CG). Avec la dissolution de l'Agglomération et l'absence de perspectives de fusion, ce que nous regrettons, il était évidemment indispensable de créer une nouvelle structure pour la culture régionale. Le groupe CG salue le travail accompli pour aboutir à une structure cohérente et, nous l'espérons, efficace.

Le système à options avec des modules ressemble un peu à une pratique commerciale, comme quand vous achetez une voiture, mais semble finalement adéquat pour tenir compte de la diversité des communes du grand centre urbain Fribourg à la plus petite des entités rurales. Le groupe CG déplore que le Canton n'ait pas imposé une adhésion obligatoire pour toutes les communes, mais avoir réussi à rassembler 22 communes est déjà en soi un succès.

Comme l'Association régionale de la Sarine (ARS), l'Arcia a tous les défauts des associations de communes: perte de démocratie lorsque le pouvoir se concentre aux mains des conseillers communaux, perte de pouvoir pour la Ville de Fribourg qui paie la moitié mais ne disposera que de 20% des voix, rajout d'une couche supplémentaire au millefeuille administratif. Un système malgré tout assez lourd qui rendra certainement les choses plus longues, parfois plus compliquées, même si l'on peut saluer quand même l'introduction d'un guichet unique pour les acteurs culturels.

Le groupe CG apprécie néanmoins le fait que la nouvelle association de communes n'engendrera pas de coûts supplémentaires pour la Ville.

Avec ces quelques remarques, nous soutiendrons les statuts de l'Arcia.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Pour ce dernier message de la législature 2021-2026, le groupe UDC se réjouit qu'une solution ait pu être mise en place rapidement pour reprendre les compétences de l'Agglomération en matière de politique et de promotion culturelles, tâches non reprises par l'Association régionale de la Sarine (ARS), ainsi que les compétences de l'actuelle Coriolis Infrastructures. Cela répond à des inquiétudes qui avaient été manifestées d'ailleurs par la plupart des groupes au moment de l'adoption des statuts de l'ARS.

Il est en effet essentiel que la promotion des activités culturelles d'envergure régionale puisse être pilotée à un échelon plus élevé que celui des communes, tant il est vrai que l'offre et la demande culturelles ne s'arrêtent pas aux frontières communales ou en tout cas pas toujours. Le fait que le périmètre de la future Région culturelle Arcia ait pu être étendu par rapport au périmètre, trop restreint, de l'Agglomération nous satisfait également. Ces nouvelles communes membres pourront ainsi participer à l'effort commun en matière de promotion culturelle, par leur contribution financière, bien sûr, mais aussi par une participation active et une vraie intégration dans le paysage culturel régional de la Sarine et au-delà. En cela, le système d'adhésion modulable nous paraît être une bonne chose, permettant à certaines communes de participer à certains volets, plutôt que de rester complètement en dehors si elles avaient dû choisir entre tout ou rien.

Sur le plan financier, notre groupe est satisfait de constater que les coûts pour la Ville sont plus ou moins inchangés, même si nous regrettons que le poids de la Ville en termes décisionnels soit largement plus faible que sa part au financement. On paie beaucoup, on décide peu, c'est malheureusement une constante, qui se renforce encore par rapport à l'Agglomération.

A l'instar de la discussion que nous avons eue lors des débats sur l'adoption des statuts de l'ARS, nous déplorons encore une fois que la structure en association de communes signifie une perte de contrôle pour le Conseil général, en passant de l'Agglomération, qui avait un véritable législatif, à une association de communes dont les délégués seront des prête-noms, contraints de voter selon les consignes du Conseil communal. Nous sommes conscients que nous n'avons pas le choix, mais nous le regrettons.

Nous souhaitons insister sur l'importance d'assurer la pérennité du soutien aux activités culturelles durant les quelques mois qui sépareront la dissolution de l'Agglomération et l'entrée en activité d'Arcia. Il est essentiel que les parties prenantes puissent communiquer le plus rapidement possible à ce sujet, afin de que les acteurs culturels sachent sur quel pied danser en ce qui concerne le financement de leurs projets durant cette période.

L'évolution générale des mécanismes de soutien à la culture est réjouissante, à commencer par la mise en place d'un guichet unique qui doit simplifier les choses pour les acteurs culturels, apportant davantage de clarté et en évitant à ces acteurs de devoir multiplier les démarches auprès du Canton, des communes et de l'Agglomération, respectivement Arcia, avec chacun leurs propres exigences et leurs propres formulaires. La situation que nous connaissions jusqu'à présent aboutissait parfois à des situations assez kafkaïennes où les différents acteurs se renvoyaient la balle pour savoir qui subventionne quoi, par exemple pour décider si la subvention communale doit être accordée par la commune siège de l'organisateur de l'événement, ou par celle où se déroule effectivement ledit événement. Les mêmes problématiques se posaient quant à la distinction entre la culturelle professionnelle (compétence de l'Agglomération) et la culture amateur (compétence des communes) qui, même si elle paraît simple sur le papier, n'est pas si évidente que ça à mettre en pratique.

Finalement, nous espérons vivement qu'Arcia, et avec elle les autres acteurs cantonaux et communaux, pourra évoluer dans le sens de davantage de transparence dans l'octroi des soutiens, afin de montrer aux acteurs culturels que les subventions sont attribuées de manière véritablement objective et non pas à la tête du client.

Ces différentes considérations étant faites, notre groupe soutiendra l'adhésion de la Ville de Fribourg à la nouvelle Région culturelle Arcia.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Merci à tous les groupes pour leur soutien et l'importance affirmée de la culture pour notre société. Je me réjouis de voir ce que donne la liberté de vote du groupe libéral-radical, mais je ne veux pas vous mettre la pression.

Quelques petites précisions. Le tableau en page 3, en effet, a donné lieu à pas mal de discussions au sein de la Commission financière parce qu'il y a un chiffre qui a été difficile à reconstituer, celui de l'Agglomération de Fribourg avec CHF 1.2 million, puisque tout d'abord on ne parle pas de la même base de coûts, certains frais n'étant pas répercutés sur le domaine culture de l'Agglomération. Bref, tout ça pour vous dire que ce qui est important, c'est de considérer les CHF 67.50/habitant et non ces montants-là, lesquels servent plutôt à vous indiquer un ordre de grandeur.

Ensuite, continuons sur ces CHF 67.50/habitant pour profiter de remercier la participation à Coriolis Infrastructures des petites communes. Il y a, aujourd'hui, des petites communes comme Givisiez, Matran, Granges-Paccot ou Belfaux qui participent alors qu'elles ne sont pas sur le territoire communal et qui le font à bien plaisir, elles aussi. Ce geste de ces communes-là est vraiment extrêmement apprécié mais il sera aussi difficile de bouger ce montant vers le haut. Ce sera en effet un véritable enjeu de développer des dispositifs qui permettent aux communes de soutenir de manière plus importante la région.

Aller plus loin que ce qui est maintenant, oui, évidemment, le grand avantage de l'ensemble du dispositif légal et réglementaire, c'est que l'on peut aller plus loin de façon coordonnée sur les couches Etat, région et communes et ça, c'est une réelle avancée pour la mission culturelle de notre Canton.

Concernant la perte de transition, j'ai eu l'information que pour les institutions qui postulaient à l'Agglomération, rien ne change, il faudra continuer d'utiliser le guichet coordonné, comme c'est le cas maintenant. Une équipe sera mise en place pour les six mois de transition entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre.

Enfin, énorme merci à toutes les personnes qui s'engagent pour la culture, les artistes et bénévoles et toutes les institutions pour l'incroyable offre culturelle proposée à notre population.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 63.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Le vice-président. Un erratum a été publié, mentionnant le rapport de la Commission financière.

Pas d'autres observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 70 membres présents, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 63 du 9 février 2026;
- le rapport de la Commission financière,

arrête:

Article premier

Les statuts de la Région culturelle sont adoptés.

Article 2

L'adoption des statuts de la Région culturelle n'est pas sujette à référendum, conformément aux articles 52 et 123 de la loi sur les communes, a contrario.

Arrêté à Fribourg, le 31 mars 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente

Camille GOY

Le secrétaire de Ville adjoint

Mathieu MARIDOR"

Ont voté Oui: 70 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-

Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG),
Woeffray Laurent (PS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 176 (2016-2021) de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Lise-Marie Graden (PS) et Elias Moussa (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'une reprise par la Ville du silo à malt et du bâtiment A de BlueFACTORY en droit de superficie

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

Tout d'abord, le Conseil communal tient à s'excuser pour la réponse très tardive à ce postulat, mais il était évidemment dépendant d'une situation en évolution sur le site et autour du projet du silo. Aujourd'hui, la situation a enfin évolué, ce qui nous a permis de vous faire une réponse un petit peu plus circonstanciée. Je vais évidemment de loin pas lire l'ensemble du texte, mais peut-être faire ressortir quelques éléments.

Tout d'abord, la Ville agit de manière proactive afin d'accompagner le développement du site et proposer un contenu culturel qui soit conforme aux ambitions fixées dans la charte d'utilisation du site. Elle a inscrit au budget 2019 plusieurs montants destinés à accompagner le développement de projets culturels stratégiques. Vous les trouvez sur la page 3 de cette réponse. Je peux éventuellement donner l'information que vous avez peut-être trouvée aux comptes 2024. Au 31 décembre 2024, pour être précis, cette provision s'élevait à CHF 2'462'000.- puisque, vous l'avez constaté à la lecture, la Ville de Fribourg a financé le mandat d'études parallèles pour le projet concernant le silo et a aussi financé quelques demandes d'investissements du côté du SMEM.

A l'interne, un groupe de travail a été mis en place afin de dresser un état des lieux de la culture sur ce site et de suivre son évolution, notamment en termes de gouvernance de la culture. Il est réjouissant de constater qu'une nouvelle gouvernance a été créée ou sera créée cette année ou en tout début d'année prochaine, prenant la forme d'une fondation ayant pour mission de développer, exploiter et promouvoir la globalité des activités culturelles du quartier tout en mobilisant de nouveaux leviers de financement. Ceci est une étape majeure.

Quelques mots peut-être sur le silo qui reste, selon l'avis du Conseil communal, un élément central et structurant de ce quartier, et respectivement de l'offre culturelle de ce quartier.

Les deux étapes principales pour réhabiliter ce silo sont:

- La mise en conformité. Aujourd'hui, il n'y a plus d'eau, il n'y a plus d'électricité. On doit revoir évidemment les circulations mais aussi le feu, etc.
- La création d'espaces utilisés pour la culture à l'intérieur du volume occupé par les six cylindres de stockage, mais aussi dans la cage d'escaliers autour de l'ascenseur, pour celles et ceux qui connaissent ce bâtiment.

Concernant le bâtiment A, ce dernier nécessite des travaux conséquents de rénovation et de mise en conformité (feu et technique) qui permettront de pérenniser les activités déjà présentes. Les réflexions se font évidemment sur l'ensemble du site et continueront à se développer. Le programme des locaux au sein du bâtiment B+ futur n'est pas encore figé et plusieurs options peuvent encore être discutées. Étant donné l'implantation du SMEM au sein de ce bâtiment, le budget de CHF 1 million prévu pour soutenir le développement de l'association, y compris la participation aux coûts d'aménagement, est lié aux réflexions quant au futur de ce bâtiment.

En conclusion, le Conseil communal indique avoir mis en place un groupe de travail interne chargé de défendre les intérêts de la Ville de Fribourg dans le cadre des projets culturels évoluant au sein du site de blueFACTORY. La Ville est ainsi en mesure d'accompagner l'évolution et de finaliser les conventions encore nécessaires à l'attribution des montants prévus.

Les projets culturels étant désormais de la responsabilité de la Fondation, en cours de constitution, le rôle que devra revêtir la Ville dès à présent est plutôt celui du subventionneur.

Enfin, la réhabilitation du silo est comprise dans le business plan de la société BFF SA, ce qui implique une participation des deux actionnaires. Vous pouvez vous imaginer que nous n'allions pas laisser passer cette opportunité. C'est ainsi que le Conseil communal estime qu'il n'est pas pertinent de reprendre le silo à sa charge, que ce soit par cession ou par le bénéfice d'un DDP.

Woeffray Laurent (PS). Da die Autorin und Autoren des Postulats nicht mehr Mitglieder dieses Rates sind, wurde mir die Aufgabe zugeteilt, für die SP-Fraktion Stellung zu nehmen.

Nun, die Antwort des Gemeinderats liess fünf Jahre auf sich warten, was für den Umgang mit dem Dossier Bluefactory bezeichnend ist. Die Stadt hat in der Vergangenheit erhebliche Beiträge ins Kapital von Bluefactory eingebracht – allein bei der Rekapitalisierung von 2019 weitere CHF 25 Millionen.

Die städtische Bevölkerung darf erwarten, dass diese Investition einen Nutzen für die Allgemeinheit hat. Das Postulat Nr. 176 (2016-2021) zielte darauf, Abklärungen zu treffen, ob die Stadt eine aktive Rolle zur Belebung des Quartiers übernehmen könnte. Die Übernahme des Silos – oder zumindest eines Teils des Gebäudes A – bieten dafür ein erhebliches Potenzial. Was das Gebäude A betrifft, so ist eine Übernahme durch die Stadt, gemäss der Antwort des Gemeinderats, nicht machbar. Beim Silo sieht es jedoch anders aus und hier wurde ganz klar eine Chance verpasst. Anstatt das Silo zu übernehmen, wird nun mit der Kulturstiftung nochmals ein zusätzlicher Akteur im blueFACTORY geschaffen, dessen Konturen und Ziele weiterhin unklar bleiben. Darum Nein, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die SP-Fraktion ist nicht zufrieden mit der Antwort des Gemeinderats und wird in der kommenden Legislatur die Situation im blueFACTORY nochmals grundlegend analysieren und dem Generalrat allenfalls Vorschläge unterbreiten.

Le postulat n° 176 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 161 (2021-2026) de Mme et M. Laurent Woeffray (PS) et Lea Wattendorff (Vert·e·s) lui demandant d'examiner au sein de l'administration communale la proportion de personnes germanophones ou disposant de bonnes connaissances en allemand

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Les postulant·e·s demandent au Conseil communal d'examiner quelle est la proportion de collaborateur·rice·s de langue maternelle allemande dans l'administration communale, y compris dans les différentes unités organisationnelles (Directions, Services et Secteurs,) et commissions. Il est également proposé par les postulant·e·s d'évaluer la proportion de collaborateur·rice·s francophones maîtrisant bien l'allemand. Cette enquête pourrait, selon eux, être réalisée par le biais d'un sondage interne, dont les résultats devraient être rendus publics.

Réponse du Conseil communal

Dans une ville majoritairement francophone mais comportant toujours une minorité germanophone importante, le Conseil communal considère l'importance du bilinguisme et reconnaît le rôle essentiel de la langue allemande dans la communication et dans l'administration communale. La valorisation du bilinguisme se retrouve ainsi dans les objectifs du programme de législature 2021-2026.

Le rôle de la langue allemande dans la ville de Fribourg a fait l'objet d'une analyse exhaustive, menée par l'Institut du plurilinguisme de l'Université de Fribourg en 2018. Cette analyse portait notamment sur la présence de la langue allemande dans l'administration communale. Les collaborateur·rice·s interrogé·e·s à cette occasion ont ainsi soulevé certains points d'amélioration, par exemple dans le cadre des recrutements, mais relevaient que la collaboration entre germanophone et francophone était qualifiée de bonne et l'existence d'un "fossé des langues" démentie. Des propositions concrètes ont été formulées pour promouvoir les compétences en allemand au sein du personnel communal, propositions dont certaines ont été mises en œuvre par la suite, avant tout l'organisation de cours d'allemand financés par la Ville. Des cours qui sont d'ailleurs très appréciés de notre personnel.

Dans le cadre de cette analyse, des participants ont proposé de faire un état des lieux ciblé des compétences en allemand nécessaires et actuellement disponibles dans les équipes et les services, ce qui permettrait d'identifier les déficits et de combler les lacunes. On y relevait aussi que l'on "ne souhaite pas que tous les employés, aussi ceux qui n'ont pas de contacts avec l'extérieur, soient obligés de mieux savoir l'allemand". En outre, il était relevé "qu'un tel état des lieux des compétences en allemand déjà disponibles dans l'administration serait utile aussi pour prouver à ceux qui en douteraient que les employés ayant de très bonnes connaissances d'allemand ou de bonnes connaissances sont plus nombreux qu'on ne le pense".

Si une enquête précise des compétences linguistiques au sein du personnel n'a pas été menée à ce jour, le système de gestion des Ressources humaines permet tout de même de relever que 4% du personnel reçoit sa correspondance de documents ou informations de la part du Service des ressources humaines en allemand. Il s'agit de collaborateur·rice·s réparti·e·s dans quasi tous les Services de la Ville et occupant des fonctions très diverses, allant de l'ouvrier·ère au collaborateur·rice technique ou administratif·ve, en passant par chef·fe de projet et chef·fe de service. Cela dit, il n'est pas possible d'en conclure que seuls 4% du personnel de la Ville maîtrise la langue allemande, car un·e collaborateur·rice peut choisir de recevoir sa correspondance en français tout en ayant de très bonnes connaissances de l'allemand ou même en étant de langue maternelle allemande. Une enquête ciblée permettrait sans doute

d'apporter une vision plus précise de la situation, mais la priorité a été portée sur d'autres mesures dans un premier temps. Ainsi, le Conseil communal tient à souligner que la Ville s'efforce continuellement de renforcer ses prestations en allemand. L'objectif est de répondre, dans la mesure du possible, aux besoins en langue allemande de la population. A ce titre, plusieurs mesures ont été mises en place:

- la traduction systématique de tous les documents officiels en allemand ou pratiquement tous les documents;
- l'organisation de cours d'allemand en interne, je l'ai dit tout à l'heure, pour améliorer les compétences linguistiques du personnel: chaque année, des cours d'allemand sont offerts aux collaborateur·rice·s de la Ville souhaitant rafraîchir ou développer leurs compétences. Les cours sont de niveaux différents et permettent aux participant·e·s de pratiquer la langue oralement afin de développer la compréhension et la fluidité de l'expression. Dans une vision participative du développement et de l'ouverture à la langue partenaire, ces cours sont facultatifs et rencontrent un succès notable depuis leur mise sur pied en 2020;
- la priorité donnée, lors des recrutements, aux candidat·e·s disposant de bonnes connaissances de la langue allemande, ceci à qualité égale.

Par ailleurs, le Conseil communal observe que les progrès technologiques, notamment les outils d'intelligence artificielle, pourront à l'avenir contribuer à faciliter et améliorer la qualité des prestations bilingues, en facilitant la traduction et la communication en allemand.

En conclusion, le Conseil communal partage l'objectif d'un bilinguisme renforcé et estime que l'augmentation des compétences en allemand au sein du personnel doit être poursuivie. S'il a renoncé jusqu'à ce jour à conduire une enquête ciblée des compétences en allemand au sein du personnel communal, il pourrait envisager d'établir un état des lieux, par exemple en lien avec l'enquête de satisfaction conduite régulièrement auprès du personnel communal.

Die nächste Erhebung wird voraussichtlich im Jahr 2027 stattfinden und man kann davon ausgehen, dass im Rahmen dieser Erhebung die Sprachkompetenzen des Personals dann genauer und präziser erhoben werden.

Woeffray Laurent (PS). Am 4. November 2024 hat der Generalrat dieses Postulat Nr. 161 an den Gemeinderat überwiesen, welches eine Erhebung der sprachlichen Zusammensetzung der Gemeindeverwaltung verlangte. Grundsätzlich, so mag es auf jeden Fall erscheinen, nichts sehr Kompliziertes. Heute, mehr als 17 Monate nach Überweisung des Postulats, erhalten wir eine kurze Antwort des Gemeinderates, in der er erklärt, dass auf die Durchführung einer solchen Analyse verzichtet worden ist. Man darf sich fragen, warum er für eine solch einfache Non-réponse so lange gebraucht hat. Also nein, wir sind nicht zufrieden mit der Antwort des Gemeinderates und legen ihm nahe, die geforderte Analyse im Rahmen der nächsten Mitarbeiterbefragung nachzuholen und dem Generalrat über die Ergebnisse Bericht zu erstatten.

Le postulat n° 161 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 166 (2021-2026) de Mme et M. Benoît Dietrich (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser une liaison de mobilité douce entre la Basse-Ville et le quartier du Schoenberg

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Dans la mesure où la réponse vous a été transmise par écrit, je me permets de me limiter à vous rappeler les conclusions de la réponse qui sont les suivantes.

Une liaison de mobilité douce, entre l'Auge et le pont de Zaehringen est nécessaire. C'est à ce titre qu'elle a été inscrite dans le plan communal de mobilité du PAL. Malgré l'abandon de sa réalisation dans le cadre du projet de la requalification du Bourg, l'idée d'un ascenseur ou d'une autre infrastructure de mobilité n'est pas remise en question à ce stade. Cependant, une étude complète comprenant les aspects techniques, fonctionnels, urbanistiques et économiques doit être menée. Les ressources humaines et financières sont aujourd'hui principalement dédiées aux mesures issues des projets d'agglomération, afin de garantir les subventions. En fonction de la disponibilité des ressources, le Conseil communal étudiera la possibilité de financer une telle étude.

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Nous vous remercions pour votre réponse et pour l'analyse détaillée de la situation concernant une liaison de mobilité douce entre la Basse-Ville et le quartier du Schoenberg. Nous prenons acte du fait que la nécessité d'une telle liaison est reconnue et qu'elle figure déjà dans les plans communaux de mobilité. Cet élément est important et confirme la pertinence de notre démarche.

Mit Interesse stellen wir zudem fest, dass verschiedene Varianten geprüft wurden, insbesondere in Form eines Aufzugs. Dass diese Lösung aus Sicht der Mobilität, insbesondere im Zusammenhang mit dem öffentlichen Verkehr, den Schulen und den Zugängen zur Unterstadt als sinnvoll erachtet wird, entspricht den Zielen unseres Postulats.

Gleichzeitig bedauern wir, dass das Projekt in der bisherigen Entwicklung nicht weiterverfolgt wurde und bisher keine konkrete Studie in Auftrag gegeben wurde. Die erschwerte Zugänglichkeit der Unterstadt für Menschen mit eingeschränkter Mobilität, Familien mit Kinderwagen oder älteren Personen bleibt im Alltag bestehen.

Auch wenn wir die aktuellen Prioritäten und Ressourcenbindungen im Rahmen der Agglomerationsprojekte nachvollziehen können, erachten wir dieses Anliegen weiterhin als wichtig, sowohl im Hinblick auf die Zugänglichkeit als auch auf die städtische Vernetzung und Lebensqualität.

Le postulat n° 166 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 167 (2021-2026) de Mmes et MM. Margot Chauderna (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Giulia Tognola (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s) et François Yerly-Braut (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de subventionner des abonnements de paniers de fruits et légumes locaux et durables destinés aux bénéficiaires de prestations complémentaires et de la CarteCulture de Caritas, sur le modèle de l'agriculture contractuelle de proximité

Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale.

cf. annexe.

Le Conseil communal répond volontiers à ce postulat. Je vous fais un petit résumé de sa réponse, le texte vous ayant déjà été transmis.

Nous nous souvenons tou·te·s des images des personnes faisant la queue devant les distributions alimentaires pendant la pandémie du covid-19. Ces images ont frappé les esprits et provoqué une prise de conscience tant auprès des collectivités publiques que des acteurs associatifs et de l'ensemble de la population.

La Ville soutient plusieurs initiatives qui s'engagent à ce sujet, par exemple:

- La Banque alimentaire, créée il y a cinq ans, qui collecte et gère des produits de première nécessité, afin de les redistribuer aux institutions sociales en contact avec un public précarisé large.
- L'Epicerie Caritas qui propose aux personnes à petit budget un assortiment avantageux de produits de première nécessité.
- Des institutions qui proposent des repas à prix avantageux.

Le Conseil communal, pour répondre à la proposition faite dans le postulat, prévoit de mettre en place un projet pilote avec des institutions existantes compétentes dans le domaine en faveur d'un groupe de bénéficiaires plus restreint et bien défini, donc plus restreint que ce qui est proposé dans le texte du postulat. Il estime d'une part qu'il est plus adapté de cibler le public plus précisément et de passer par une distribution de denrées adaptée aux situations.

La remise de paniers est également une occasion de promouvoir une alimentation plus saine des bénéficiaires. Des recettes de cuisine, voire des recommandations et conseils sur l'alimentation ou sur des thèmes plus larges (santé notamment), pourraient aussi être communiquées aux bénéficiaires à cette occasion.

Le projet s'inscrit également dans la thématique actuelle de la Ville sur l'alimentation et sur la durabilité.

Tognola Giulia (Vert·e·s). Merci pour la réponse lue très attentivement. Mes collègues et moi sommes globalement satisfait·e·s de la réponse du Conseil communal. Cette initiative va dans le bon sens pour soutenir l'accès à une alimentation saine et locale tout en aidant les agriculteur·rice·s de proximité.

Nous espérons, comme vous pouvez bien vous y attendre, que le projet ne reste pas qu'au stade pilote et puisse se poursuivre dans la durée. En effet, il sera essentiel d'assurer un suivi attentif du calendrier et des modalités concrètes de mise en œuvre, afin que cette mesure puisse s'inscrire sur le long terme.

Enfin, nous tenons à souligner qu'il est vraiment important, selon nous, que la réflexion ne se limite pas à un public trop restreint comme nous l'avions écrit dans le postulat. La précarité alimentaire touche aujourd'hui des profils bien plus larges qu'auparavant, comme vous l'avez dit, et il serait dommage de ne pas élargir l'impact de cette initiative à d'autres bénéficiaires potentiels.

Le postulat n° 167 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 168 (2021-2026) de MM. Laurent Woeffray (PS), François Miche (PS) et Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'améliorer la situation des enfants et des jeunes vivant dans la précarité

Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale.

cf. annexe.

Das Postulat fasst die Ergebnisse der Studie zusammen, die von der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK), der Schweizerischen Konferenz für Sozialhilfe (SKOS), sowie der Städteinitiative Sozialpolitik in Auftrag gegeben wurde. Die Stadt Freiburg ist im Vorstand der beiden letztgenannten Organisationen vertreten. Die Studie bestätigt eine Feststellung, die auch im Armutsbericht des Kantons Freiburg gemacht wurde und untersucht diese eingehender.

La précarité chez les jeunes est un enjeu profond qui touche une partie importante de la population. Les conséquences négatives de la pauvreté se manifestent dans tous les domaines de la vie des enfants: des chances réduites en matière d'éducation, et en particulier un accès plus difficile à l'enseignement postobligatoire, une santé physique et mentale plus fragile, une participation sociale réduite, des conditions de logement défavorables et exiguës, ainsi que des possibilités limitées pour les activités familiales.

La pauvreté chez les enfants ne cause pas seulement de grandes souffrances individuelles chez les personnes concernées, elle entraîne également des coûts sociaux élevés.

L'Aide sociale applique la législation cantonale sur l'aide sociale ainsi que les recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), dans la mesure où la législation cantonale y renvoie ou à titre subsidiaire. La Ville octroie une large palette de prestations circonstancielles, ainsi que des mesures supplémentaires. Nous utilisons alors toute la marge de manœuvre que le cadre légal laisse aux communes.

Les stratégies transversales petite enfance et enfance permettent de réaliser des mesures au-delà de l'aide sociale pour accompagner et soutenir des familles en difficulté. Les PC Familles cantonales complètent ce dispositif communal depuis le 1^{er} janvier de cette année, avec un accompagnement social, proposé par la Ville.

La Ville de Fribourg s'est prononcée en faveur des améliorations mentionnées dans le postulat, proposées justement par la CSIAS, notamment l'octroi d'un supplément mensuel venant s'ajouter au forfait d'entretien, supplément pour des activités de sport ainsi que de nouvelles prestations circonstancielles. Ce nouveau soutien peut seulement être appliqué une fois que les

recommandations définitives auront été prises par la CDAS, et cela dans les limites des éventuelles règles qui seraient définies au niveau du canton de Fribourg.

Le Conseil communal soutient les objectifs du postulat et met tout en œuvre dans le cadre de ses compétences pour soutenir les familles en difficulté et s'engage à mettre en place une politique préventive et à long terme afin de réduire la précarité des familles.

Miche François (PS). Un grand merci pour votre réponse au postulat n° 168. Nous tenons à vous partager notre satisfaction. Notre intervention a contribué à faire bouger les lignes et à mieux coordonner l'action communale. C'est une belle réussite collective. Cela étant, j'avais écrit ça il y a de cela quelques jours, et j'ai été confronté à quelque chose hier qui m'a un peu surpris. Aux abords de l'Université, j'ai vu un étudiant faire les poubelles pour se nourrir. On est à Fribourg, en 2026!

Le postulat n° 168 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 172 (2021-2026) de Mme et M. Grégory Grin (PLR) et Océane Gex (PLR) lui demandant d'étudier la faisabilité d'un programme global visant à accompagner les habitant·e·s face aux pressions du coût de la vie

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

cf. annexe.

Ce postulat demande un programme large de mesures visant à accompagner les habitant·e·s de la ville de Fribourg face aux pressions liées à l'augmentation du coût de la vie.

Si l'objectif est soutenable de réduire la précarité, la réalisation d'un programme communal large peut se traduire évidemment en différentes formes.

L'état des lieux réalisé dans la réponse montre que de nombreuses mesures répondant aux objectifs du postulat sont d'ores et déjà déployées sur le territoire communal. La Ville de Fribourg, tout comme de nombreuses associations et institutions, développe ou met à disposition des soutiens, des prestations ou de l'information afin de permettre aux habitant·e·s de monter en compétence dans le domaine qu'ils souhaitent.

Il est également important de noter que la Ville de Fribourg ne dispose que de peu de leviers sur les deux plus importantes charges budgétaires que sont les loyers et les assurances maladies.

Dans ce sens, le Conseil communal continuera de renforcer la mise en cohérence, la coordination et la valorisation des offres actuelles et de faire évoluer les mesures spécifiques et ciblées selon les besoins dans le cadre des stratégies existantes.

Grin Grégory (PLR). Nous remercions le Conseil communal ainsi que les Services concernés pour le travail réalisé, la qualité et l'état des lieux présenté.

Le rapport montre clairement qu'il existe déjà de nombreuses offres et initiatives en ville de Fribourg pour accompagner les habitant·e·s face au coût de la vie. C'est un point positif.

Mais il confirme aussi que ces offres sont dispersées, ce qui était précisément le point de départ de ce postulat.

Nous regrettons dès lors que la réponse ne propose pas d'approche plus structurée pour améliorer la lisibilité et l'accessibilité de ces dispositifs pour la population.

Nous prenons toutefois note de la volonté de renforcer la coordination et la valorisation de l'existant.

C'est dans cet état d'esprit que nous exprimons notre satisfaction partielle.

Le postulat n° 172 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 174 (2021-2026) de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s), Hervé Bourrier (PS), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Isabelle Sob (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'inciter la création de coopératives d'habitation respectant une mixité sociale – intergénérationnelle – économique, dans le cadre des PAD de la Ville, en lien avec des partenaires

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal étudie et approfondit depuis quelques années la thématique de l'habitat et du logement. Il a adopté en juillet 2025 une nouvelle politique de l'habitat et du logement (PHLO) afin de répondre aux enjeux sociaux, urbains et environnementaux liés aux déséquilibres constatés sur le marché immobilier communal. Cette démarche vise à préserver la qualité de vie de la population et à promouvoir un développement urbain durable.

La PHLO repose sur trois orientations majeures:

- garantir durablement une haute qualité de vie pour toute la population;
- ajuster l'offre de logements tant sur le plan quantitatif que qualitatif;
- et encourager la création de quartiers durables conciliant les dimensions sociales, économiques et environnementales.

Les coopératives d'habitants et d'habitation peuvent être concernées par plusieurs objectifs de la PHLO.

Des outils peuvent aider ou viser directement la thématique des coopératives, l'outil le plus important étant l'outil 3.3 intitulé "Soutenir et favoriser l'implantation des coopératives d'habitant·es et des maîtres d'ouvrages d'utilité publique".

Une autre mesure, actuellement en travail, est celle de réaliser un règlement communal permettant notamment de consolider les éléments en lien avec le soutien aux coopératives.

La PHLO est récente, les différentes mesures doivent désormais être étudiées, approfondies, mais les objectifs sont définis et vont clairement dans le sens du soutien au développement de coopératives.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). Nous remercions le Conseil communal, M. E. Moussa et ses Services pour la réponse qui, à nos yeux, n'explore pas totalement les PAD comme des espaces d'incitation à la création de coopératives, mais résume en fait la nouvelle politique du logement que nous connaissons. La réponse semble démontrer que la voie est encore longue pour que la Ville se dote de moyens permettant de favoriser les logements d'utilité publique. Nous attendions un peu plus de proactivité, alors que les promoteurs gentrifient peu à peu nos quartiers au détriment de la mixité sociale et des familles et que depuis deux législatures les instruments sur ce thème défilent au rythme des interpellations des habitants.

Depuis 2017, il y a eu trois propositions de demande de règlement de portée générale sur la politique du logement social d'utilité publique et coopératif de la Ville de Fribourg et six postulats pour demander que la Ville régule la part obligatoire de grands logements ainsi que la création de coopératives d'habitation (postulats n° 78 et 174 de la législature 2021-2026), et de logements d'utilité publique.

Le rapport de la Ville, en réponse au postulat n° 33 de 2021 sur la politique communale actuelle et future du logement, mentionnait différents aspects à prendre en compte, dont les conditions auxquelles la Ville peut soutenir les coopératives de logements à but non lucratif.

Oui, la Ville s'applique à une certaine évolution. Elle prévoit une charte de logements, un règlement communal sur le logement social d'utilité publique et coopératif. Elle veut créer une quatrième entité, soit une fondation immobilière en lien avec les 3 autres et, dans le cadre de nouveaux PAD, elle entend discuter avec les propriétaires pour qu'ils concèdent une part de leur parc immobilier aux coopératives, et elle entend étudier les lieux stratégiques possibles pour l'accueil de coopératives. Toutefois, nous restons étonnés que la Fondation pour le logement, maître d'ouvrage d'utilité publique, n'ait pas été proactive pendant 25 ans.

En conclusion, la réponse nous semble incomplète, d'abord juridique, quand bien même l'aide au logement est un mandat constitutionnel et qu'il faut agir maintenant pour avoir des résultats dans de nombreuses années.

Le postulat n° 174 est ainsi liquidé.

Le vice-président. Chose promise, chose due, il est 21.16 heures, nous allons interrompre la séance maintenant, tout en vous rappelant qu'il serait appréciable que vous nous annonciez le nombre de propositions, postulats, questions et autres interventions parlementaires qui seront déposés, afin de planifier la séance de demain soir.

Je remercie encore une fois le Conseil communal pour son invitation à partager un verre avec nous tou-te-s pour marquer cette fin de législature.

La séance est levée à 21.17 heures.

Fribourg, le 4 mai 2026
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente

Camille GOY



Le vice-président

Jean-Noël GEX

Le secrétaire de Ville adjoint

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.